



## Conseil général de Giez

### Commission ad-hoc

## Rapport

### **Préavis municipal 2024/27 Demande de crédit d'investissement de CHF 50'000 pour l'installation d'un appareil de mesure des eaux usées et pour le dédoublement de la canalisation d'évacuation des eaux claires du Crolord**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Notre commission, formée de Mme Sophie Chevalier et de MM. Marcel Montandon-Girard et Eric Schneider s'est réunie le 26.11.24 en présence de M. Hervé Kemmling, Municipal.

Conformément au règlement du Conseil général, elle s'est penchée sur le préavis municipal du 11.11.24, sans s'immiscer dans le détail des aspects financiers qui sont de la compétence de la Commission gestion-finances.

En introduction il convient de rappeler que ces travaux ont déjà été en grande partie réalisés, conformément aux pouvoirs dont dispose la Municipalité en matière de travaux urgents, avec présentation ultérieure d'un préavis, celui dont nous parlons aujourd'hui.

La commission a été convaincue de la nécessité pratique, économique et sécuritaire d'avoir procédé à ces travaux. Elle souhaite en particulier mettre en évidence les éléments suivants :

- La sélection des appareils semble avoir été faite avec soin et de façon unanime par les trois communes concernées.
- Le choix de l'emplacement a notamment été dicté par sa position géographique mais aussi par la proximité du réseau de la Romande énergie.
- Le préavis prévoit également, notamment grâce au travail de notre employé communal, le dédoublement à moindres frais de la canalisation des eaux-claires, ce qui évitera en cas de fortes pluies divers problèmes décrits dans le préavis.
- L'appareil de mesure permettra un décompte basé sur le volume effectif des eaux usées, ce qui devrait, par rapport à la situation actuelle et selon les estimations de la Municipalité, permettre un retour sur investissement sur une période de deux à 3 ans.

Sur ces bases, notre commission ad'hoc propose de façon unanime d'accepter le préavis municipal 2024/27 qui nous est soumis et elle profite de remercier le Municipal en charge du dossier pour sa disponibilité et ses explications très claires.

Giez, le 30 novembre 2024.



Sophie Chevalier



Marcel Montandon-Girard



Eric Schneider